

PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2025



Date du conseil	
23 OCTOBRE 2025	
Personnes présentes :	Josiane PAILLEUX, Adeline PORTET (M), Yvan DOURTHE (A), Samuel DURAND (A), David JAQUET, François LESPES (A), Lydie CASTAGNET
Personne(s) excusée(s) :	Patrice MARQUETTE
Personnes absentes :	Alexis GEROMETTA, Coralie GRISALENA

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 03 Juillet 2025**
- 2 – Délibération soutien aux chasses traditionnelles**
- 3 - Délibération régie d'électricité**
- 4 - Délibération enquête publique, nomination d'un commissaire enquêteur**
- 5- Devis chemins ruraux**
- 6- Validation autres devis**
- 7 – Cérémonie du 11 novembre**
- 8 – Organisation de Noël**
- 9 – Questions diverses**

Madame le Maire Adeline Portet est présidente de séance et Samuel DURAND est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler le point n° 6 car nous n'avons pas assez d'éléments pour débattre ; le Conseil donne son accord.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 JUILLET 2025

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 03 juillet dernier. Aucune observation, le procès-verbal est donc mis au vote.

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 7

Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité (7 voix « POUR »).

2 – DELIBERATION SOUTIEN AUX CHASSES TRADITIONNELLES

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs de la Gironde relatif au soutien des chasses traditionnelles et notamment la traditionnelle chasse à la palombe au filet en palombière.

Le Conseil Municipal de MARIONS a déjà délibéré sur ce point ; il confirme à l'unanimité son soutien.

PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2025



Après concertation avec la fédération des chasseurs, il n'est pas nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

3 – DELIBERATION REGIE D'ELECTRICITE

Madame le Maire informe l'Assemblée d'une délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole (*2 rue des Chênes ZA Bois Majou 33124 AILLAS*) N°DC-2025-009 du 29/09/2025 en réponse d'un courrier de M. le Préfet de La Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde du 12/08/2025 sur le Devenir des syndicats intercommunaux d'électrification adressé à M. le Président du SIE DU SUD DE LA REOLE, M. le Président de la Régie du SIE DU SUD DE LA REOLE, Mmes et MM. Les Maires des communes membres du Syndicat.

Il est à noter que ce courrier n'est jamais parvenu en mairie.

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet, ainsi que de la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et du projet de courrier qui sera envoyé en réponse à M. le Préfet par le SIE Sud-Réole.

M. le Préfet de Région fait part de sa volonté de ré-engager un processus de rationalisation de l'organisation de la distribution d'énergie en Gironde en recommandant de rationaliser cette compétence à l'échelle départementale.

Madame le Maire indique que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole a décidé lors de sa séance du 29/09/2025 :

- de conserver la pleine compétence AODE (*Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie*) au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et de ne pas opérer son transfert au Syndicat Départemental d'Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) tout en souhaitant maintenir une relation privilégiée avec ce syndicat
- de ne pas envisager de processus de fusion avec les autres régies voisines compétentes en matière d'électricité tout en maintenant des relations d'entraide et de partenariat.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité (CONTRE 0 – ABSTENTION 0 – POUR 7)

- D'apporter son soutien aux décisions prises par le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole dans sa délibération DC-2025-009 du 29/09/2025 ci-dessus exposées
- De rappeler à M. le Préfet par la présente délibération l'importance de maintenir un service local de proximité d'électricité avec une gouvernance directe au plus près des besoins des Administrés, en capacité d'agir plus efficacement lors d'incidents ou d'intempéries, et d'accompagner nos Administrés et projets territoriaux.

4 – DELIBERATION ENQUÊTE PUBLIQUE – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. et Mme CARREYRE Patrick ont sollicité Madame le Maire afin de faire un échange d'une partie du chemin rural du Derch. Pour ce faire, le classement et le déclassé des chemins ruraux du Derch et de Vignoles sont nécessaires afin d'entériner la future emprise physique des chemins ruraux au droit des parcelles cadastrées Section B n° 662 et 666.

La Commune de MARIONS s'engage à vendre à Monsieur et Madame CARREYRE une contenance de 13 a71 ca et à leur acheter une contenance de 15 a 91 ca.

PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2025



La Commune doit procéder à une enquête publique pour réaliser cette opération et fixer le prix de vente au mètre carré.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la demande de M. et Mme CARREYRE et décide à l'unanimité (contre 0 – abstention 0 – pour 7)

- De vendre à Monsieur et Madame CARREYRE Patrick une contenance de terrain de 13 a 71 ca au prix de 1 € le m² soit 1371 € ;
- D'acheter à Monsieur et Madame CARREYRE une contenance de terrain de 15 a 91 ca au prix de 1 € le m² soit 1591 € ;
- D'autoriser Madame le Maire à engager la procédure d'enquête publique, Madame le Maire est nommée commissaire enquêteur ;
- Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de Monsieur et Madame CARREYRE ainsi que la création du nouveau chemin.

5 – DEVIS CHEMINS RURAUX

Ce point a déjà été abordé en séance de conseil municipal le 3 juillet dernier.

Le Conseil souhaite faire un inventaire plus détaillé des travaux à entreprendre avec des entreprises spécialisées afin de ne pas faire et refaire, cela coûte toujours plus cher.

Les chemins concernés seraient les suivants :

- Chemin du Sucre (arasage)
- Chemin de Vignoles (trous à boucher)
- Chemin de la Brouderie (à refaire très abîmé)
- Chemin de Masson (herbe au milieu)
- Chemin de Garillas (trous à boucher)
- Impasse du Choua (trous à boucher)
- Chemin de Bargasse (arasage)

Madame le Maire propose de demander des devis aux professionnels (ESPUNY, COLAS, FORESTIERE GIRONDINE).

Le Conseil Municipal (7 pour) donne son accord pour demander les devis afin de débattre au prochain conseil municipal.

6 – VALIDATION AUTRES DEVIS – annulation en début de séance

7 – CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la cérémonie aura lieu à 9 heures et sera animée par la banda "Les amuse-gueules de GRIGNOLS".

Une gerbe sera déposée au Monument aux Morts ; la commande sera faite chez Mme MIRAMBET Séverine à SILLAS.

La cérémonie sera suivie d'un déjeuner (café, mini-viennoiseries...).

8 – ORGANISATION DE NOËL

Cette année, le Conseil Municipal change de formule et opte pour **UNE JOURNEE DE NOËL**.

PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2025



Cette journée se déroulera le Dimanche 14 décembre à partir de 11 heures dans la salle des Fêtes de LAVAZAN (en raison des travaux à MARIONS).

Au programme, pour les petits et les grands, le Conseil Municipal a décidé d'offrir un spectacle, suivi d'un cocktail déjeunatoire.

A l'issue du cocktail, le père Noël remettra des cadeaux aux enfants présents (ceux qui auront préalablement participé au cocktail).

Les cadeaux seront achetés chez JOUE CLUB à LANGON : un bon d'achat de 30 € pour les primaires (0 – 11 ans) et une carte cadeau de 40 € au centre culturel de LECLERC pour les 12 – 18 ans).

Pour les 75 ans et plus, nous gardons la même formule (paniers gourmands).

Pour le cocktail, les traiteurs ROUZIE, MC TRAITEUR, AJA TRAITEUR seront contactés pour des devis avec option service.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux de la salle des fêtes
- Lecture du courrier de Mme LARTIGUE Nicole et Jean-Pierre DUBOURNAIS DE VIGO
- Lecture du courrier de remerciements de Mme LESPES Mélissa
- Information du départ de Monsieur Vincent FERRIER, Sous-Préfet de LANGON
- Lecture du courrier de remerciements de l'association des Donneurs de Sang
- Madame Lydie CASTAGNET demande qu'il soit réalisé un diagnostic énergétique dans les logements du Cercle.
- Invitation par l'association "COEUR DE LOU" le vendredi 5 décembre ; Samuel se propose d'y aller.

La séance est levée à 20 h 25.